



REPUBLIQUE FRAN

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT D

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le 02 MARS 2026

ID : 095-219505047-20260220-0162026-DE



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°016-2026

SEANCE DU : 19 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 19/02/2026

Affichée le : 10/02/2026

Transmise le : 10/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 5

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Laurent COHEN
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Pascal BARBIER
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Tatiana D'ANDREA
	Martine TISSU	Vincent BRUEL	Edouard DEGEMONT
		Sylvie GUIMIOT	Fabien VOLLE
			Romain PREVALET

Absents représentés :

Aïcha FOURCROIX pouvoir à Michel WATIER

Sylvie GUIMIOT pouvoir à Françoise GODENNE

Reynald GARCIA pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Serge GHILLEBAERT pouvoir à Céline CAUDRON

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Pascal BARBIER Fabien VOLLE, Laurent COHEN et Romain PREVALET

Secrétaire de séance : Pierre BEMELS

Classement de la forêt de protection de l'Isle Adam

Vu le code forestier notamment les articles L.62 à L.65 relatifs aux forêts de protection et au classement préfectoral ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-18448 du 30 septembre 2025 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de classement de la forêt de L'Isle-Adam en forêt de protection pour cause d'utilité publique sur les communes de Baillet en France, Béthemont la Forêt, Chauvry, L'Isle Adama, Maffliers, Mériel, Monsoult, Nerville la Forêt, Presles et Villiers Adam ;

Vu le dossier soumis à enquête publique ;

Considérant que le classement en forêt de protection vise à garantir la conservation des massifs forestiers présentant un intérêt écologique, environnemental, paysager et social majeur ;

Considérant l'importance de ce massif forestier pour la préservation de la biodiversité, la protection des sols, la qualité de l'air, la lutte contre l'artificialisation des sols et le maintien du cadre de vie des habitants ;

Considérant les enjeux de protection contre l'urbanisation et les pressions foncières ;

Considérant l'intérêt général attaché à la protection et à la gestion durable de cet espace naturel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

- **Article 1 :** Emet un avis favorable au projet de classement de la forêt de L'Isle-Adam en forêt de protection.
- **Article 2 :** La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Pour extrait certifié conforme, le 20 février 2026

Po le Maire empêché,
Thierry CHAUMERLIAC

Conseil municipal du 19/02/2026 – délibération n° 016-2026

